



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 juin 2024

Publié le : 10/07/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillothe :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT,

Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Délibération n°2024/2024.00234
Rapport n°58 - Participation au projet "Mad Jacques" 2024

58
Participation au projet "Mad Jacques" 2024

Rapporteur : M. Benoît VUILLEMIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	29/05/2024	Favorable
Bureau	13/06/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Promotion touristique Grand Besançon »	Montant du budget 2024 : 585 000 € Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

GBM a été sollicité pour soutenir l'événement Mad Jacques gravel dans le Doubs, randonnée itinérante en vélo gravel sur 3 jours de Besançon au Val de Consolation ciblant des participants de la tranche d'âge 25/35 ans, urbains, en recherche de week-end aventure dans des destinations accessibles par le train. L'événement s'accompagne d'une campagne de communication sur la destination sur plusieurs mois auprès de la communauté ciblée. Il est proposé de contribuer, au côté de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, du Commissariat au Massif, du Département du Doubs, de la Communauté de Communes du Loue Lison au financement de cette opération à hauteur de 4000 €.

I. Le projet de Mad Jacques

A/ Origine et concept

Il a été lancé en 2017 par une association, qui s'est ensuite professionnalisée.

Son objectif est de proposer des week-ends aventures en réponse aux attentes de jeunes urbains trentenaires qui cherchent à découvrir des nouvelles destinations sous forme de séjours aventures en itinérance (randonnée trek, kayak, vélo...) tout en restant en France.

Cette clientèle est à la recherche de destinations accessibles en train, de reconnexion avec la nature et d'expérience en phase avec le tourisme durable. Les participants à une Mad Jacques sont souvent désireux de revenir séjourner sur les lieux de l'événement.

Ce dernier s'accompagne d'une campagne de communication sur plusieurs mois avant et après la manifestation pour valoriser la destination.

B/ La Mad Jacques dans le Doubs

L'événement aura lieu les 18, 19 et 20 octobre 2024 sous la forme d'une randonnée itinérante en gravel sur 3 jours au départ de Besançon jusqu'au Val de Consolation. La jauge prévue est de 300 participants. Le tracé est concerté avec les acteurs locaux. Des « check-points » ponctueront le parcours pour valoriser le territoire (information, animation, produits locaux).

L'événement s'accompagne d'une campagne de communication sur 10 à 12 mois prenant appui sur la communauté Mad Jacques, via le site web dédié et les réseaux sociaux principalement, afin d'inciter à découvrir la destination et à revenir.

En partenariat avec le Commissariat au Massif et le collectif Montagne du Jura, il est prévu au total l'organisation de 3 Mad Jacques dans les Montagnes du Jura sur 3 ans, les deux suivantes auront lieu dans le Haut Jura et au cœur du Jura.

C/ La clientèle cible sera majoritairement externe

Jeunes urbains trentenaires, originaires de Paris mais aussi du Nord de la France, de Lyon, etc. en recherche des séjours aventures, dans des destinations accessibles en train.

II. Montage financier

Les partenaires locaux sont sollicités à hauteur de 40 000 € par la Mad Jacques, organisateur. La Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs s'est proposée pour porter le financement en sollicitant l'appui des partenaires selon le budget suivant :

Communauté de Communes Porte du Haut Doubs :	10 000 €
Commissariat au Massif :	20 000 €
Département du Doubs :	4 000 €
Grand Besançon Métropole :	4 000 €

La Communauté de Communes Loue Lison et le site du Val de Consolation fourniront également une aide logistique.

GBM sera si besoin sollicité également pour un appui logistique (table, banc, vitabris) sur le lieu de départ.

III. Participation de GBM

Ce projet apparaît en phase avec :

- notre positionnement touristique (Grand Besançon une destination écotourisme, au sein des Montagnes du Jura) qui s'appuie sur une offre patrimoniale d'exception dans un milieu naturel propice aux activités outdoor, un territoire au carrefour de grands axes d'itinérance (EV6, Via Francigena, GR 59) et la démarche Grandes Heures Nature,
- nos cibles touristiques (grandes agglomérations) que cette opération permet aussi de rajeunir.

Au regard de cet intérêt, il est proposé de valider la contribution de GBM à hauteur de 4000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la participation de GBM à la Mad Jacques 2024, événement touristique assorti d'une campagne de communication propre à travers une contribution au projet de 4 000 €,**
- **autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs.**

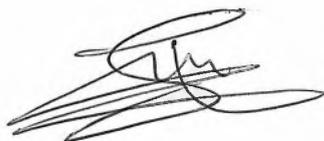
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

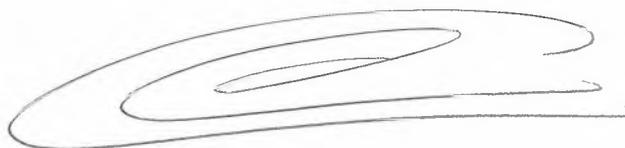
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Juliette SORLIN
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION ET LA PROMOTION D'UNE MAD JACQUES GRAVEL DOUBS

ENTRE :

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, domiciliée 7 rue Denis Papin, 25800 Valdahon, représentée par François Cucherousset, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 18 mars 2024,
Ci-après désignée par CCPHD

ET

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, domiciliée La City, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon Cedex, représentée par Anne Vignot, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2024
Ci-après désignée par GBM

Exposé :

Le Département du Doubs a initié une étude concernant la création d'itinéraires « vélo tout chemin » pour développer l'offre touristique cyclable du Doubs. Le cabinet en charge de cette étude est également l'organisateur de course d'aventure : les Mad Jacques.

Les Mad Jacques sont des expériences, destinées principalement à un public urbain, pour découvrir le temps d'un week-end un territoire à travers une pratique sportive. A la fin de chaque Mad Jacques est organisé un moment festif autour des savoir-faire, de la gastronomie et des animations.

Le cabinet d'étude a tellement apprécié la découverte du Doubs, qu'il s'est rapproché du Département et du Commissariat de Massif pour l'organisation d'une Mad Jacques Vélo dans le Doubs en 2024. Besançon a été identifié comme point de départ de l'évènement et le Val de Consolation pour accueillir le moment festif en fin de Mad Jacques.

Dans ce contexte, la CCPHD se propose pour être chef de file du projet pour l'organisation de la Mad Jacques Vélo Doubs qui serait organisée en octobre 2024, le nombre de participants attendu est d'environ 300 personnes.

La Mad Jacques, en plus d'être un évènement sportif et festif, est également une campagne de communication sur presque 1 an, avec réalisation de photos, vidéos, posts sur les réseaux sociaux, articles dans la presse, idées séjours afin de promouvoir la destination et d'inciter les participants à revenir sur le territoire traversé.

Ceci préalablement exposé, il est convenu comme suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque partenaire dans l'organisation et la promotion de cet évènement.

Cette convention n'est bien sûr pas exclusive et ne remet pas en cause le libre arbitre de chacun en matière de développement et de promotion touristique. Chaque partenaire a ainsi la liberté d'entreprendre les actions qu'ils jugent nécessaires sur son territoire.

Article 2 : Description du projet

La « Campagne Mad Jacques Gravel Doubs » est une campagne de marketing territoriale pour mettre en avant le territoire du Doubs à l'occasion de l'organisation par DAVAI de l'évènement Mad Jacques Gravel Doubs.

Il est rappelé que l'« Evènement Mad Jacques Gravel Doubs » désigne une manifestation de vélo gravel non chronométrée, de 3 jours en itinérance, à travers le Doubs. Elle se termine par un festival de 24h qui met à l'honneur le terroir du territoire et le vélo gravel pendant 24 heures.

L'Evènement Mad Jacques Gravel Doubs suit le planning suivant :

- Vendredi matin : départ depuis Besançon des participants pour le suivi d'une trace gravel dans le département du Doubs avec des checkpoints à valider. 2 ou 3 distances sont proposées aux participants en fonction de leur niveau,
- Vendredi soir : safezone proposée aux participants pour bivouaquer,
- Samedi à partir de 15h, sur le village « arrivée » : conférence, table ronde, projections en soirée animations vélo, gravel soirée musicale festive ouvert aux locaux,
- Dimanche : départ des participants dans la matinée et retour sur Besançon.

Jauge : 200-300 participants.

Dates : 18-20 octobre 2024

La Campagne Mad Jacques Gravel Doubs est constituée :

- De prestations d'organisation et de production de l'Évènement Mad Jacques Gravel Doubs, incluant une mise en valeur du territoire ;
- De prestations de communication, en lien avec l'Évènement Mad Jacques Gravel Doubs, sur une période de 10 mois environ, qui débiteront environ 5 mois avant et qui s'achèveront environ 5 mois après l'Évènement Mad Jacques Gravel Doubs.

Article 3 : Règle de financement

Le coût des prestations proposées par la société DAVAI pour l'Évènement Mad Jacques Gravel Doubs s'élève à 33 333.33€HT soit 40 000.00€TTC. La CCPHD, en tant que chef de file, règlera la totalité des coûts à la société DAVAI.

La règle de répartition du financement est la suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Organisation de la Mad Jacques Vélo Doubs	40 000€	Commissariat de Massif du Jura	55%	22 000€
		Département du Doubs	10%	4 000€
		Grand Besançon Métropole	10%	4 000€
		CCPHD	25%	10 000€
TOTAL	40 000€	TOTAL	100%	40 000€

La CCPHD se charge de déposer les demandes d'aides auprès du commissariat de massif et du département du Doubs. La participation de GBM sera appelée par la CCPHD entre le 31 octobre et le 30 novembre 2024.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an.

Article 5 : Avenant

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Article 6 : Différends entre les parties

Les parties essaieront autant que faire se peut de régler leurs différends à l'amiable pour tous les litiges relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention. En cas de non-règlement, les litiges relèveront de la compétence des tribunaux de droit commun de Besançon.

Fait à Valdahon, en deux exemplaires, le ...

François CUCHEROUSSET,

Président de la Communauté de Communes
des Portes du Haut-Doubs

Anne VIGNOT,
Présidente du Grand Besançon